Procès-verbal
du Conseil Municipal de Poulaines
séance du mercredi 19 octobre 2022 à 20h00 (session ordinaire)
salle de réunion de la mairie

Président de séance : M. CRON Yves, Maire

Conseillers municipaux présents : M. CRON Yves, M. RENAUDAT Guenhaël, M. GAPIN Michel, M. DEDION Sébastien, Mme LABANNE Claudette, M. DESMARS Médéric, M. ROGET Jean-Noël, Mme MAÎTRE Chantal, M. CASAGRANDE Alexandre, M. BRUNERIE Patrick, Mme MANDEREAU Patricia, Mme MILLET Sophie, M. LESEC Nicolas et Mme GUÉRIN Lina.

Conseillers municipaux absents/excusés, représentés : M. JULO Guy (bon pour pouvoir donné à Mme LABANNE Claudette).

Secrétaire de séance : Mme MANDEREAU Patricia.

QUORUM : atteint - Date de convocation : 13 octobre 2022

Validation du procès-verbal du 28 septembre 2022 et signature du registre des délibérations.

1) **Finances :**

Point n°1-1 : M. le Maire informe les conseillers municipaux que, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la mairie de Poulaines a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre une ouverture de crédit dénommée ligne de trésorerie interactive d'un montant de 60 000 € et que celle-ci arrive à échéance le 31 octobre 2022.

Il indique qu'il convient de procéder à nouveau à l'ouverture d'une ligne de trésorerie et il a sollicité quatre banques (Banque populaire, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Société Générale) pour le « prêt » d'un montant de 60 000 € pendant un an. La proposition de la Caisse d'épargne est retenue.

Point n°2-1 :

L'association Familles Rurales de Poulaines sollicite le versement d'une subvention complémentaire pour la gestion du Centre de Loisirs.

Une réunion de travail le 14 octobre dernier avec les membres de l'association Familles Rurales, le Directeur du Centre de loisirs et des élus de la commune a permis de dégager des solutions pour améliorer les coûts de fonctionnement de cette structure : notamment la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la sollicitation du département de l'Indre (subvention pour les activités) et la diminution des frais de transports.

Le conseil municipal précise que la commune ne pourra pas accorder une subvention complémentaire à l'association Famille Rurales car elle lui verse déjà 31 500 € par an (par convention financière).

2) Questions diverses

Point n°1-2 : M. le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la construction de l'Habitat partagé 1, Route de Chabris, il sera nécessaire de procéder à son raccordement au réseau électrique. Il présente à cet effet un devis de ENEDIS d'un montant de 1 109.40 € H.T. et 1 331.28 € T.T.C.

Il convient également de procéder au vote d'une décision modificative budgétaire afin de régler la totalité de cette facture en section d'investissement du budget commune :

Section investissement

Compte 21534 opération 198 (Habitats partagés) + 90.29 €

Compte 21534 opération 159 (Eclairage public) - 90.29 €

L'ensemble du conseil valide ce devis de raccordement, ainsi que la décision modificative budgétaire.

Point n°2-2 : En application de l'article L 5211-40-2 du CGCT créé par la loi du 27 décembre 2019, les conseillers municipaux ou communautaires des communes ou communauté de communes adhérentes au Pays de Valencay en Berry, qui ne sont pas membres de son organe délibérant, doivent être informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération. A ce titre, M. le Maire communique aux élus du conseil le procès-verbal du Comité syndical du Pays de Valencay en Berry du 16 juin 2022.

Point n°3-2 : M. le Maire dit qu'il convient de fixer la date des vœux 2023 à la population : vendredi 6 janvier 2023 à 19h00.

Point n°4-2 : M. le Maire dit qu'il convient de fixer la date du repas des aînés 2023 : samedi 25 février 2023 à 12h00.

TOUR DE TABLE :

@ M. CRON Yves :

- Il informe les conseillers que la pose de la 1ère pierre pour CETTE FAMILLE (habitats partagés) devrait avoir lieu le vendredi 4 novembre 2022 à 15h00.
- Suite à sa participation à une réunion d'information organisée par l'association d'information sur le logement (ADIL 36), il dit aux conseillers que la commune aura l'obligation d'établir des diagnostics énergétiques des 29 logements communaux et devra réaliser des travaux de rénovation énergétique pour ceux qui le nécessiteront. A cet effet, il va solliciter le Syndicat des Energies de l'Indre (SDEI 36) afin d'obtenir des bilans énergétiques gratuits si cela est possible. Par ailleurs, il a inscrit au programme des « petites villes de demain » la rénovation de quelques logements.
- M. le Maire et ses quatre adjoints ont décidé de reverser le montant de l'augmentation de leurs indemnités mensuelles des trois derniers mois à l'association cantine scolaire.
- M. le Maire rappelle le don de la famille BONDEUX à la commune de Poulaines. Un projet de convention (réglementant la gestion de ces biens) va être rédigé par l'association Poulaines Culture et patrimoine afin de le valider lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

@ M. RENAUDAT Guenhaël :

- Un chauffe-eau de 100 litres a été remplacé dans le studio communal sis 1, rue du Château pour un montant de 1 118.26 € T.T.C. (par Emmanuel MILLET).
- Il signale que la vis sans fin de la chaufferie bois sise rue du Lavoir doit être remplacée, la pièce est commandée, coût ?
- En raison du coût de l'énergie, il informe les conseillers que la pose des décorations électriques de noël s'effectuera seulement sur l'Avenue principale et avec un minimum de traversée.

@ M. GAPIN Michel :

Mme BOUET Annie habitante de Bourdoiseau a donné son accord pour être recrutée en qualité d'agent recenseur pour le recensement de la population 2023. Deux autres agents recenseurs seront à recruter.

@ M. DEDION Sébastien :

Il dit qu'aujourd'hui 650 personnes ont la commune de Poulaines comme favori dans Panneau Pocket.

@ M. LABANNE Claudette :

Suite au dernier conseil d'école, elle dit que 59 élèves sont inscrits à l'école de Poulaines (elle précise que cet effectif permet le maintien des toutes les classes).

@ M. DESMARS Médéric :

Il demande la pose d'une trousse médicale dans la salle des fêtes.

@ Mme MILLET Sophie :

A l'occasion de la semaine du goût, l'association cantine scolaire, l'école et le Pays de Valencay ont assuré une animation à la bibliothèque et une seconde animation à la salle des fêtes les 13 et 14 octobre 2022, à destination des enfants des écoles. Un manque de coordination de ces actions a été pointé par les différents intervenants.

@ M. LESEC Nicolas :

- Il demande si les modalités de calcul du reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes ont été précisées. M. le Maire lui répond que non.
- Il demande si le boulanger a effectué d'autres versements à la trésorerie pour le remboursement de sa dette de loyers. M. le Maire lui répond que non.

Clôture séance à 21h15

Prochaine date de réunion du conseil municipal le mercredi 30 novembre 2022 à 20h00